

CHAPITRE V

RESOLUTIONS DIVERSES

Résolution N° 40.

AYANT EXAMINE la proposition de l'Organisation internationale des journalistes visant l'institution d'une Journée de l'amitié et de la compréhension mutuelle dans la presse,

LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA LIBERTE DE L'INFORMATION

DEMANDE au Conseil économique et social de renvoyer la proposition de l'Organisation internationale des journalistes à la Sous-Commission de la liberté de l'information, aux fins d'examen et en vue de l'adoption des mesures qui pourront être jugées souhaitables.

Résolution N° 41.

La Conférence prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de faire savoir au Dr Lov Sychrava combien elle a apprécié son memorandum sur les principes régissant le libre échange des informations (document E/CN.4/Sub.1/50), tout en regrettant qu'il n'ait pu assister à ses séances.